

nous entendre sur ces moyens. Je vais indiquer quels sont ceux des moyens employés que j'accepte, quels sont ceux que je rejette. Un mot, d'abord, au sujet de la conférence fédérale-provinciale. Le ministre a donné à entendre que le gouvernement fédéral ne pourrait pas s'acquitter pleinement de ses responsabilités, à moins d'obtenir des pouvoirs fiscaux plus considérables que ceux qu'il possède en ce moment. Je ne connais pas la question dans ses détails, mais je ne saurais approuver le principe.

On a largement critiqué les provinces; on leur a attribué l'échec de la conférence. Tout dépend du point de vue du critique. Celui qui est en faveur de la centralisation blâme les provinces, car il veut de plus en plus grande l'autorité du gouvernement central. Pour le partisan de la centralisation, il s'agit de sauvegarder les droits des provinces. A mon sens, le gouvernement fédéral n'a pas besoin de pouvoirs additionnels pour s'acquitter pleinement de ses fonctions. Ceux qu'il détient en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique lui suffisent amplement: il n'a pas à demander aux provinces de lui céder une partie des leurs. Je dirai même que le gouvernement fédéral pourrait satisfaire à ses obligations envers la population canadienne sans recourir à l'imposition, sauf pour le retrait de crédits pléthoriques.

Pour beaucoup, cela peut paraître impossible. C'est qu'ils se font une idée erronée du rôle de la monnaie, du rapport qui existe entre la monnaie et la richesse. Si le gouvernement fédéral voulait exercer ses droits au chapitre de la monnaie, il pourrait se procurer toute celle dont il a besoin. Aux termes de l'article 14 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la monnaie et la frappe relèvent de sa compétence exclusive. Au lieu d'exercer cette prérogative de la Couronne, les divers gouvernements qui ont accédé au pouvoir depuis 1867 ont, peu à peu, abandonné ce pouvoir des plus sacrés aux institutions bancaires privées.

J'ai, en d'autres occasions, cité Abraham Lincoln à ce sujet. Je le cite de nouveau, afin de souligner toute l'importance du pouvoir qu'a le gouvernement qui exerce son droit de créer et d'émettre de la monnaie. On attribue les paroles suivantes à Abraham Lincoln:

Le gouvernement devrait créer, émettre et faire circuler toute la monnaie et tout le crédit nécessaires aux dépenses de l'Etat et aux achats des consommateurs. Le privilège de créer et d'émettre de la monnaie est non seulement la prérogative suprême du gouvernement, mais sa faculté créatrice par excellence. La population peut obtenir et obtiendra une monnaie aussi sûre que son gouvernement. L'argent cessera

d'être le maître, pour devenir le serviteur de l'homme. La démocratie s'élèvera au-dessus de la puissance de l'argent.

La phrase importante est celle-ci: "Le privilège de créer et d'émettre de la monnaie est non seulement la prérogative suprême du gouvernement, mais sa faculté créatrice par excellence." Si le gouvernement fédéral reprenait ce droit et l'exerçait, tout le régime fiscal deviendrait à jamais inutile. De cette façon, l'étatisation ou la nationalisation ne seraient plus nécessaires et la plupart des provinces pourraient résoudre ces problèmes sans la moindre difficulté. En refusant d'exercer ce pouvoir et en niant aux provinces le droit d'y recourir, le gouvernement fédéral fait preuve d'intransigeance, ce qui ne devrait certainement pas être toléré.

Un dernier mot, monsieur l'Orateur. A mon avis, nous pouvons nous entendre sur nos objectifs nationaux en acceptant ceux que chacun de nous s'assigne à lui-même. C'est ainsi que nous pourrions réellement nous unir dans un but commun.

M. G. R. WEBB (Leeds): Après avoir entendu au cours de la semaine un certain nombre d'honorables députés, dont quelques-uns ont approuvé et d'autres condamné le budget, je n'ai pas l'intention de louer cette mesure, car je n'y trouve guère matière à louange. Par contre, je n'entends pas non plus la condamner sans réserve même si, sur bien des points, elle est loin de satisfaire aux espoirs entretenus par la population du côté des réductions d'impôt.

Dans ce budget, je crois que le ministre a tenté sincèrement, ne fut-ce qu'à bien faible dose, d'appliquer les théories modernes à notre régime fiscal. J'entends par là qu'il a fait certaines tentatives en vue de s'écarter des méthodes habituelles de perception des recettes et qu'il n'a pas fait d'appels aux sentiments pour se gagner l'appui de la population. Il semble même qu'on s'applique à contenir les tendances économiques actuelles et à agir sur la situation financière du pays en vue d'obvier aux fortes manifestations inflationnistes. C'est à mon avis, un pas dans la bonne voie en matière fiscale. Il est encourageant de constater que le Gouvernement fait des efforts en ce sens bien qu'il reste fort à faire pour que ces timides tentatives se transforment en un mouvement prononcé ou en une politique déterminée.

Comme je ne suis ni économiste ni financier, je n'entends guère entrer dans les détails ni m'engager dans les sphères supérieures de la critique budgétaire. J'en laisse le soin à ceux qui sont plus compétents que moi en la matière. L'honorable député de Muskoka-Ontario (M. Macdonnell) a déjà fait d'ailleurs